#### **Informations communales**

## COVID-19

En cette période difficile, le Conseil communal de Granges souhaite vous rappeler quelques informations :

# Numéros de téléphones importants

Administration communale		021/ 947 41 73
M. André Droux	Syndic	079/ 394 74 37
M. Laurent Menoud	Coordinateur Entraide Veveyse	079/ 824 11 65
Mme Anouk Vienne	Courses pour les personnes âgées	076/ 407 99 65
Hotline Suisse COVID - 19		058/ 463 00 00
Hotline Fribourg COVID – 19		084/ 026 17 00
Réseau Santé Social de la Veveyse (RSSV)		021/ 948 61 61

### **Administration communale**

Nous vous informons que le bureau communal est fermé jusqu'à nouvel avis. Toutefois, l'accès téléphonique, par courrier postal ou par voie électronique (<u>admin@granges-veveyse.ch</u>) est garanti. Dans la mesure du possible, nous répondons à vos appels de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, du lundi au vendredi.

#### **Déchetterie du Grivaz**

Pour la durée de la pandémie et afin de faciliter l'accès à la déchetterie, nous vous rappelons quelques consignes :

- L'ouverture de la déchetterie est une volonté de la Municipalité d'Oron, ce qui n'est pas le cas partout dans le canton de Vaud
- L'accès est limité à 5 personnes
- La déchetterie est ouverte en priorité pour les déchets périssables
- Les distances sociales doivent être respectées
- Les remorques sont interdites
- Les déchets doivent être triés avant de les apporter en déchetterie
- Un seul sens de circulation est défini, cela même pour les personnes à pied
- Les collaborateurs ne sont pas autorisés à aider au déchargement
- Les consignes du personnel communal doivent être respectées
- Des changements peuvent avoir lieu. Dès lors, veuillez régulièrement consulter le site de la commune d'Oron ou le site de la commune de Granges, sous la rubrique « déchetterie »

## Vente de vignettes et recharge des cartes pour la taxe au poids

En appelant l'administration communale, vous pouvez commander des vignettes qui vous seront envoyées par la poste, ou recharger votre carte pour la taxe au poids. Une facture vous sera envoyée pour paiement.

#### **Restaurant de la Croix-Blanche**

Suite à l'annonce du départ de M. Nuno Mendes à fin janvier 2020, le Conseil communal a mandaté une entreprise pour trouver un nouveau tenancier. Cette procédure est en cours et sur la bonne voie pour espérer ouvrir le restaurant dès que le Conseil fédéral aura donné son feu vert. Le Conseil communal profite de cette pause pour redonner un peu de jeunesse aux locaux par différents travaux (peinture, panneaux phoniques, etc.).

#### Revalorisation du centre du village

Le Conseil communal a mandaté le bureau RWB à Broc pour l'étude de faisabilité de la valorisation du centre du village. Une première séance a permis de donner les objectifs fixés par le Conseil communal selon les résultats du travail fourni par les citoyens lors de la matinée de rencontre en novembre 2018. Dans un deuxième temps, le bureau RWB va présenter la 1ère phase du projet au Conseil communal et à la commission de l'aménagement dès que les conditions le permettront.

### Transformations du bâtiment de la Léchère 2 B

Le projet de rénovation de la grange de la Léchère 2 B avance à grand pas. Le bureau d'architecture Archidoers a terminé la phase d'avant-projet, comprenant les plans et un 1<sup>er</sup> chiffrage de l'ensemble du projet. Au vu des résultats, le Conseil communal désire-présenter cet avant-projet en assemblée communale afin de voter un crédit permettant d'entamer le projet et la mise à l'enquête. La situation actuelle du COVID-19 nous ralentit, mais la commune a préalablement soumis le dossier en procédure de demande d'enquête préalable auprès du canton afin de valoriser ce temps pour obtenir des préavis des services qui nous pourrons prendre en compte par la suite.

# Acomptes d'impôts 2020

Les demandes d'acomptes 2020 sont envoyées en mai à tous les contribuables de la commune. Le montant des acomptes est calculé proportionnellement à la cote de la dernière taxation connue, en l'occurrence 2018 ou avant. Les personnes assujetties en 2019 et/ou 2020 et qui n'auraient pas reçu de demande d'acomptes 2020 dans le courant du mois de mai sont priées de nous contacter et de nous communiquer leur cote présumée afin que des acomptes provisoires puissent être déterminés. Il s'agit en particulier des personnes nouvellement arrivées dans notre commune ou des apprentis et étudiants ayant achevé leur formation. Les habitants qui arrivent d'un autre canton doivent également annoncer au bureau communal leur cote d'imposition. En effet, la commune encaisse les impôts communaux et ceux-ci ne sont pas compris dans le décompte cantonal.

Afin d'éviter de mauvaises surprises, nous vous conseillons de vérifier, lors de l'établissement de votre déclaration d'impôt, votre cote fiscale. Le lien suivant vous permet de calculer le montant approximatif de votre charge fiscale : <a href="https://www.fr.ch/scc/impots/personnes-physiques/calculer-ses-impots">https://www.fr.ch/scc/impots/personnes-physiques/calculer-ses-impots</a>. Si les acomptes ne correspondent pas, vous pouvez utiliser le bulletin de versement neutre pour un complément d'acompte ou utiliser un bulletin sur deux, ou ne pas payer le dernier bulletin si vous constatez que vos acomptes sont trop élevés.

Lors du paiement de vos acomptes en ligne, il est important d'utiliser le numéro de référence de l'année concernée. En effet, ce numéro change à chaque année fiscale.

## <u>L'AiMant Rose – 1 Tulipe pour la Vie</u>

Comme déjà annoncé cet automne, la commune de Granges participe à la campagne «1 Tulipe pour la Vie».

En vous promenant, vous aurez pu remarquer les divers endroits de notre village où ont été plantés plusieurs massifs de tulipes roses et blanches, 1 tulipe rose pour 7 tulipes blanches.

Les alentours du bureau communal arborent également les couleurs de la campagne « 1 Tulipe pour la Vie ». Par cette campagne, la commune de Granges soutient les victimes du cancer du sein et leurs proches.





